



COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du
LUNDI 29 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- **Accueil des participants**
- **Actualité nationale et régionale du Réseau**
- **Rapport d'activité 2020 de la CCI du Jura**
- **Elections consulaires 2021 : Pesée économique / *Projet de délibération***
- **Projet de rénovation de la salle d'Assemblée de la CCI du Jura / *Projet de délibération***
- **Tarification des prestations de la CCI du Jura / *Projet de délibération***
- **Contribution de la CCI du Jura au plan France Relance**
- **Point sur la situation économique du territoire par MM. Guy MARTIN, Directeur adjoint de la Banque de France et Danilo MILESI, Administrateur des Finances Publiques adjoint**
- **Présentation des résultats de l'enquête sur la situation du Commerce dans le Jura**
- **Questions diverses**

LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES

Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :

Jean-Charles ARNAUD, Véronique BEAUD, Pierre-Emmanuel BERTHET, Stéphanie BOUQUEROD, Audrey CEZERIAT, Patrick JANAND, Pascale LACROIX, Rémy LAURENT, Philippe MANZONI, Christine MILLET, Evelyne MUYARD, Jean-Pierre PARIZON, Florence PUIG, Christophe THIEBAUD, Pierre WORMS.

Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :

Claude CANIOTTI, Romuald DEBOURG, Philippe DRHOVIN, Jean-Pascal FICHERE, Nicolas FIDON, Nicole GUYOT, Édouard HIRSINGER, François MICHEL-GROSJEAN, Amélie MOREL-MARTIN, Valérie ORSAT, Liliane PAGET, Véronique PAGET.

Parmi les Personnalités, était présent :

David PHILOT, Préfet du Jura, accompagné de Deborah DADOUN, Stagiaire ENA.

Parmi les invités, étaient présents :

Danilo MILESI, représentant Jean-Luc BLANC, Directeur des Finances Publiques du Jura.
Guy MARTIN, représentant Denis PRAT, Directeur de la Banque de France.
Michel DRONIER, Président de la Fédération Jura Commerces.

Assistaient également à la réunion :

Luc DREVET, Directeur Général de la CCI du Jura, Corinne CORNET-BELIN, Daniel LEPRE, Philippe ROUGET, Patrick TARTAVEZ, collaborateurs CCI du Jura.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Le Président Jean-Pierre PARIZON souhaite la bienvenue à tous les participants. Il précise que cette Assemblée est organisée en présentiel dans le cadre d'une séance réservée aux seuls Membres Titulaires eu égard au strict respect des mesures sanitaires. Le Préfet du Jura participe également à cette séance ainsi que la Direction Départementale des Finances Publiques, la Banque de France et le Président de la Fédération Jura Commerces qui seront invités à intervenir sur différents points de l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le Président Jean-Pierre PARIZON demande aux Membres Titulaires l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2019.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

Le Président Jean-Pierre PARIZON informe les Membres d'une délibération modifiée sur la pesée économique et d'une délibération supplémentaire sur la tarification des prestations de la CCI du Jura et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.

ACTUALITE NATIONALE ET REGIONALE DU RESEAU

Le Président Jean-Pierre PARIZON fait l'intervention suivante :

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche Comté de l'automne 2020 a approuvé un nouveau schéma directeur, qui entrera en vigueur à l'issue des prochaines élections consulaires, formé de 6 CCI Territoriales au lieu de 8 actuellement, cette carte comprenant deux nouvelles CCIT fusionnées :

- la CCIT Métropole de Bourgogne issue de la fusion des CCI de Côte d'Or et Saône et Loire
- la CCIT Saône-Doubs issue de la fusion des CCIT du Doubs et de Haute-Saône.

Au total, les deux CCIT fusionnées vont donc représenter environ 70 % du poids économique au sein de la prochaine Assemblée de notre CCI de Région.

Le poids économique des CCIT non fusionnées se présente de la manière suivante :

- Jura : 9.54 %
- Yonne : 11.72 %
- Nièvre : 5.84 %
- Territoire de Belfort : 4.71 %

S'agissant du Jura et comme je vous en informais lors de notre Assemblée Générale du 28 novembre 2019, nous avons été invités à étudier deux scénarios possibles, à savoir :

- une fusion avec la CCIT du Doubs et la CCIT de Haute Saône

ou

- le maintien de notre Etablissement de plein exercice dans son périmètre actuel

Pour la mise à l'étude du scénario sur une possible fusion, les trois CCI ont partagé des informations sur les budgets et les ressources humaines de leurs Etablissements respectifs. Cet exercice n'avait toutefois pas permis de dégager à la fois des pistes d'économies substantielles et le maintien d'un niveau de compétences de proximité permettant à notre territoire de garantir le maintien durable d'un service de proximité efficient.

Le Bureau de la CCI du Jura a donc estimé qu'il était préférable de ne pas donner suite à un scénario de fusion avec la CCIT du Doubs et la CCIT de la Haute-Saône. Cette approche doit naturellement être conciliée avec la poursuite des mesures de mutualisation entre nos CCI au niveau régional.

Le Bureau de notre CCI a par ailleurs clairement réaffirmé son attachement au maintien de services de proximité pour les entreprises de notre territoire, fort de la qualité des prestations proposées par les équipes de notre Chambre et dont la crise économique et sanitaire que nous

sommes en train de vivre a démontré toute la nécessité. Cela reste vraiment pour nous la priorité. Le réseau des CCI existe grâce aux entreprises et pour les entreprises. Nous restons donc très attachés à cette proximité.

Enfin, il convient également de poursuivre l'évolution de notre modèle économique par une progression importante et continue du chiffre d'affaires généré par les services que nous sommes amenés à fournir à nos clients dans nos territoires. A cet égard, je salue à nouveau la belle performance de nos équipes dans le contexte particulièrement éprouvant auquel nous sommes individuellement et collectivement confrontés. Il est clair qu'avec la réduction des effectifs que l'on a dû subir et la demande importante liée à cette crise sanitaire, on a eu le plaisir de constater que toute notre équipe s'était parfaitement engagée dans nos projets.

Toujours au sujet de l'actualité nationale, je rappelle qu'à la faveur de la forte mobilisation de notre réseau pour accompagner les entreprises et prévenir leurs difficultés dans le cadre de la crise de la COVID, nous avons obtenu en Loi de Finance Rectificative 2020 une modification favorable de la trajectoire 2019-2022 qui va représenter au total un gain de 150 millions d'euros de Taxe pour Frais de Chambre, soit 100 millions d'euros non supprimés au titre de l'exercice 2020 et 50 millions d'euros non supprimés au titre de l'exercice 2022. Cette évolution positive de notre ressource fiscale s'accompagne toutefois d'un certain nombre d'engagements portant à la fois sur la poursuite de nos efforts de mutualisation et sur l'accompagnement de certaines mesures gouvernementales par la sensibilisation d'entreprises ciblées qui conditionnent désormais l'octroi d'une partie de la TFC attribuée à chaque région consulaire par CCI France. Je profite de la présence de notre Président de la CCI de Région Rémy LAURENT pour lui proposer d'apporter quelques compléments à ces informations ».

Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, fait l'intervention suivante :

« Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole à l'occasion de cette séance qui fait suite à l'assemblée générale de la CCI de région du 18 mars dernier et vous dire avec plaisir tous les bons retours que nous avons tous eus en territoire et en région sur les fortes implications du réseau dans cette période difficile et perturbée de pandémie. L'engagement sans compter des équipes avec une faculté d'adaptation remarquable au travers d'actions individuelles et collectives intelligentes sont de notoriété publique, tant par les clients et ressortissants que des partenaires tels que les services de l'Etat, le Conseil Régional et les collectivités territoriales de proximité.

En cette dernière année de mandature, nous sommes confrontés à de fortes pressions de la part de CCI France et celle de notre tutelle nationale pour accélérer les transformations du réseau, avec plus d'actions conjointes et partagées au plan national, ciblées sur des secteurs plutôt en difficulté, avec des campagnes de phoning et d'assistance au numérique tant vers les commerçants et les services que vers l'industrie, étendus à l'écologie, voire prochainement à la cybersécurité et vraisemblablement vers d'autres secteurs tels que celui de l'hôtellerie et la restauration avec un projet de développement dédié de l'outil Digipilote. Le sujet des entreprises dites en difficulté nous est également affecté pour des détections anticipées afin de trouver les meilleures solutions de sortie de crise.

Cette introduction me conduit à faire un point d'étape. Nous sommes inscrits dans la nécessaire application de la loi Pacte réformant les réseaux consulaires. Dans sa volonté affichée de prise en main du réseau, CCI France multiplie les actions structurantes notamment dans les phases de répartition de la TFC selon divers critères pour des enveloppes de 20 et 60 millions. Ces critères

ont des objectifs fixés sur des actions de sensibilisation et d'accompagnement à grande échelle à réaliser sur une période déterminée dans le cadre du plan de relance gouvernementale. Il n'en demeure pas moins qu'il convient prioritairement de réaliser les feuilles de route imposées pour obtenir ou récupérer la TFC déjà provisionnée dans nos budgets primitifs. Dans ce même esprit contraignant, sans règle du jeu préalablement établie, 20 millions seront répartis au plan national, dont 860 000 € pour la Bourgogne Franche-Comté sur un rapport spécifique concernant les mutualisations effectives et envisagées au plan régional. Seront étudiées les éventuelles non-conformités avec les attentes de l'État notamment en lien avec les orientations de la loi Pacte, ce que nous avons plutôt bien respecté en Bourgogne Franche-Comté. Les prévisions de mutualisation complémentaire envisagées d'ici 2022 portent essentiellement sur la poursuite d'améliorations notamment avec les nouvelles CCI fusionnées, mais également au sein de la CCI de région. L'enjeu pour 2022 réside toujours sur la capacité du réseau à faire face à la réduction supplémentaire de 50 millions de TFC, alors que les équilibres financiers ne sont toujours pas atteints réduisant d'autant nos réserves par le fonds de roulement qui, hors opération exceptionnelle, ne cesse de se réduire.

Comme l'a évoqué le Président PARIZON tout à l'heure, le schéma directeur qui a été voté le 29 octobre dernier sera opérationnel dès l'installation des Assemblées Générales de la nouvelle mandature en fin de cette année, avec 6 CCI Territoriales.

Compte tenu d'une volonté de représentation, j'en viens à la pesée économique. Nous avons cherché à avoir toutes les catégories représentées, sans sous-catégories, de façon à ce que nous ayons une Assemblée Générale régionale composée de 55 sièges, avec des binômes paritaires, le Jura comptant 5 sièges dans cette Assemblée. Nous sommes donc aujourd'hui à pied d'œuvre pour préparer cette échéance électorale dont la période de vote entièrement digitalisée se déroulera du 27 octobre 9 novembre 2021.

J'en resterai là pour la CCI de Région en vous incitant à lire le rapport d'activité 2020 qui regorge d'actions et d'événements qui ne pourraient être complets sans les actions de vos équipes en territoire aux côtés de nos équipes Team France Export et Euro Enterprise Network. L'aspect financier fera l'objet d'un bilan plus large portant sur la mandature 2016 – 2021 qui sera évoqué lors de notre prochaine Assemblée Générale du 7 mai 2021 et qui illustre nos missions de coordinateurs, d'animateurs, de facilitateurs, de prescripteurs, d'accompagnateurs et d'assistance aux clients ressortissants afin de trouver les meilleures solutions adaptées aux situations qui s'appuient sur les actions nombreuses déployées dans le cadre des plans d'urgence, puis de relance et d'accélération des politiques publiques.

Tous ces travaux, à l'instar de ce qui est fait sur le plan national, doivent alimenter des campagnes de communication qui seront lancées en vue des échéances électorales pour mobiliser l'électorat mais aussi pour l'information de nos partenaires qui font preuve de confiance à notre égard. Je vous remercie ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie le Président Rémy LAURENT.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Luc DREVET qui présente les grandes lignes du rapport d'activité 2020 de la CCI du Jura qui figure en annexe du présent compte-rendu.

ELECTIONS CONSULAIRES 2021

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Le décret n°2021-144 relatif aux élections des Membres des Chambres de Commerce et d'Industrie est paru le 11 février 2021. L'arrêté du 18 mars 2021 paru au Journal Officiel du 24 mars 2021 a fixé la date de dernier jour de scrutin au 9 novembre 2021 à minuit.

Pour rappel, le processus électoral se décompose de la manière suivante :

- L'étude économique de pondération dite « pesée économique »
- Commission d'Etablissement des Listes Electorales et actualisation des listes électorales
- L'organisation des élections

Le rapport économique sur la composition de la CCI du Jura dite « pesée économique » (voir en annexe) est soumis à l'approbation des Membres de l'Assemblée Générale réunie ce jour et sera ensuite transmis à Monsieur le Préfet du Jura le 31 mars 2021 au plus tard afin qu'il prenne ses arrêtés de composition et de répartition des sièges avant le 20 avril 2021.

Je donne la parole à Luc DREVET afin qu'il détaille les données de ce point particulier ».

Luc DREVET : « Vous avez dans vos dossiers le rapport économique dont il est question et en page 3 de ce rapport, vous trouverez la synthèse de cette pesée. Je vous rappelle que ce travail s'opère une fois tous les cinq ans, pour évaluer à la fois le poids économique de notre CCI en valeur absolue sur son territoire mais aussi son poids relatif par rapport aux autres Etablissements de la région, afin de déterminer ce poids dans l'assemblée régionale évoquée par Rémy LAURENT précédemment.

Le poids du Jura en valeur absolue est calculé en fonction de trois critères que sont l'évolution des bases fiscales CFE, le nombre de ressortissants et le nombre de salariés des entreprises de notre ressort.

Les bases CFE se situent pour cette pesée à presque 91 millions d'euros. Pour mémoire, nous étions à un peu plus de 80 millions il y a cinq ans. C'est donc une belle vitalité avec une augmentation de 12.5 % et surtout, cela nous situe sur la troisième marche du podium au niveau régional, ce qui nous vaut le plaisir d'être en positif dans la moyenne régionale. Nous sommes situés juste après la Côte-d'Or et le Doubs en troisième position sur huit et l'on se porte beaucoup mieux notamment que nos amis de la Nièvre qui sont dans une situation très problématique. Ce résultat traduit le dynamisme du Jura à la fois en valeur absolue mais aussi dans l'ensemble régional.

Le nombre de ressortissants a pour sa part beaucoup progressé puisqu'il se situe à 12 500 alors que nous étions à peine plus de 10 000 il y a cinq ans, mais il est principalement lié à la progression des micros entrepreneurs. C'est d'ailleurs un sujet de préoccupation pour nous puisque nous anticipons le fait que les micros entrepreneurs devraient avoir un taux de participation moindre comparativement aux autres catégories d'électeurs, nous nous inquiétons de l'impact que pourrait avoir cette progression des micros entrepreneurs sur un taux de participation qui pourrait être plus faible qu'il y a cinq ans. Nous parlerons de communication tout à l'heure qui est un enjeu vraiment très fort des élections à venir.

Enfin, le nombre de salariés est stable avec 53 152.

Vous avez dans le rapport des éléments qui permettent de voir les évolutions par catégorie sachant qu'au final, nous sommes sur une stabilité des trois catégories Industrie, Commerce et Services.

Un petit mot, même si notre Président régional en a parlé tout à l'heure, de la synthèse régionale dont vous avez été destinataires au moment de l'envoi du dossier de séance.

Si l'on compare les pesées 2017-2021, nous avons une croissance du poids relatif des départements du Doubs, de la Côte-d'Or et du Jura ainsi qu'une hausse du poids relatif des services qui devient la première catégorie régionale. Ce n'est pas le cas dans le Jura, loin s'en faut, puisque notre département reste le premier département industriel de France rapporté à sa population active. C'est notre grande force même si le commerce et les services se portent bien également. Voilà les enseignements de cette pesée économique régionale.

Maintenant, dans le futur ensemble régional le Jura aura 5 élus sur 55 sachant que notre poids a légèrement progressé de 9,55 % à 9,75 % mais néanmoins, du fait de la mise en place de ces grandes CCI fusionnées, notre poids relatif est évidemment plus faible. Rappelons quand même que les deux grandes CCI qui fusionnent représenteront 70 % du poids économique de la future assemblée régionale et que les CCI Territoriales restantes à savoir, le Jura, le Territoire de Belfort, l'Yonne et la Nièvre pèseront seulement à elles quatre 30 %. La gouvernance va donc être différente de celle que nous connaissons actuellement ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Après avoir considéré la possibilité de reconduire une Assemblée Générale à 27 Membres Titulaires et compte tenu des marques d'intérêts d'ores et déjà recueillies de la part de certains dirigeants d'entreprises stratégiques de notre territoire pour figurer sur la liste interprofessionnelle qui sera présentée aux prochaines élections, il est proposé, à l'issue d'une nouvelle consultation électronique des Membres du Bureau tenue du 24 mars 2021 à 17h00 au 26 mars 2021 à 14h00, de retenir une nouvelle composition de notre Assemblée Générale à 32 Membres Titulaires, selon la répartition suivante entre les catégories :

- Catégorie Industrie : 14 sièges
- Catégorie Commerce : 8 sièges
- Catégorie Services : 10 sièges

Concernant la Commission d'Elaboration des Listes Electorales (CELE), elle a été installée le 22 février 2021 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du même jour. Cette commission a rappelé les grands principes régissant l'élection des Membres de CCIT et a fait le point sur les dates du processus électoral et sur les modalités pratiques du futur vote.

Après validation par la CELE, les questionnaires d'actualisation des listes électorales ont été envoyés le 1^{er} mars 2021 à l'ensemble des ressortissants de la CCI du Jura (personnes physiques et morales) immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés et répondant aux conditions légales pour être électeurs (art L 713-1 du Code de Commerce). Ils devront être retournés par les entreprises le 30 avril 2021 au plus tard et feront l'objet d'un traitement d'actualisation en interne.

Concernant la communication, dans un souci à la fois d'efficience et de prise en compte de la contrainte budgétaire, le Bureau de la CCI du Jura a validé le principe de privilégier pour l'ensemble du processus électoral des actions de communication électronique (site internet, e-mailing ...) afin de cibler spécifiquement les électeurs concernés par ce scrutin ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Le Bureau de la CCI du Jura lors de sa réunion du 11 mars 2021 a confirmé son accord pour mettre à l'étude la rénovation de la salle d'Assemblée Générale, le projet étant de faire une salle modulable et connectée avec les outils actuels pour la rendre plus attractive pour nos assemblées, conférences, et la proposer à la location au profit d'autres structures extérieures.

Au vu des caractéristiques de ce projet, on peut estimer l'enveloppe financière à environ 150 000 € qui sera affinée suite aux études que devra fournir le prestataire retenu.

Trois entreprises spécialisées en assistance de maîtrise d'œuvre ont été consultées afin de retenir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Deux d'entre elles ont donné réponse, à savoir le Groupement ACS de Macon et S2E-IC de Besançon et l'autre Société SYMMETRIA de Messia sur Sorne.

Au vu des éléments figurant dans les devis proposés, le Bureau de la Chambre a retenu l'offre de SYMMETRIA représenté par Monsieur Frédéric CAUCHIE pour réaliser cette mission ».

Luc DREVET : « Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je souhaiterais apporter quelques précisions sur le rétroplanning. C'est bien évidemment un processus un peu long qui va faire de la salle dans laquelle vous vous trouvez aujourd'hui une salle modulable dans sa capacité d'accueil, beaucoup mieux connectée qui, bien sûr, servira à nos événements y compris avec la possibilité d'avoir des participants à distance. Même si l'on sait qu'un jour la crise sera derrière nous, la connexion à distance avec la visioconférence aura à l'avenir une place plus importante. Après une rapide analyse de l'offre locale actuelle, il y a également un potentiel de mise à disposition de cette salle selon des conditions commerciales pour d'autres opérateurs et d'autres structures qui pourraient être amenés à l'utiliser. C'est donc un investissement avec retour du fait de la commercialisation pour partie des équipements que l'on va mettre en place. Le rétroplanning des travaux nous porterait d'ici la fin de l'année si tout va bien, ou au plus tard en début d'année prochaine ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Conformément aux articles 4.7.1 & 4.7.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, il est proposé de modifier les grilles tarifaires approuvées par l'Assemblée Générale du 28 Novembre 2019, concernant la tarification des prestations du Centre de Formalités des Entreprises, la Vente de fichiers et de la Plateforme RH pour le Jura (voir en annexe). Les autres tarifs de la grille restent inchangés. Cette actualisation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la CCI du Jura après son approbation par l'Assemblée Générale de ce jour ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

CONTRIBUTION DE LA CCI DU JURA A LA MISE ŒUVRE DU PLAN FRANCE RELANCE

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « **Concernant le volet Industrie**, la Direction Générale des Entreprises a fixé fin juillet 2020 un objectif de 30 000 entreprises industrielles à sensibiliser aux mesures de relance de l'industrie mises en place par l'Etat et ses opérateurs.

Le réseau des CCI a réalisé une campagne d'appels sortants auprès de 29 000 petites et moyennes entreprises industrielles dès la mi-septembre, afin de faire connaître ces mesures et d'orienter les chefs d'entreprises vers les guichets d'accompagnement les plus pertinents. Par ailleurs, 1 000 Entreprises industrielles de Taille Intermédiaire (ETI) ont été contactées par les Services Economiques de l'Etat en Région (SEER) et les DIRECCTE.

La recommandation de CCI France concernant la délimitation des entreprises à contacter était de cibler les PME industrielles de 6 à 250 salariés.

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté l'objectif était de contacter 1 703 entreprises soit 5,9 % des entreprises enquêtées nationalement. La CCI du Jura se devait de contacter 233 entreprises soit 13,7 % des entreprises enquêtées régionalement. Les enquêtes ont été effectuées dans le respect de la date butoir du 31 octobre fixée par la Direction Générale des Entreprises (DGE) grâce à une mobilisation collective des conseillers et des assistantes.

Les mesures de relance à présenter lors des appels aux chefs d'entreprises étaient listées dans une brochure élaborée par la DGE. En complément des aides listées dans cette brochure, les conseillers ont pu également présenter les dispositifs d'aides régionaux et les offres de services de la CCIJ.

Cette action s'est déroulée sur un délai court de 36 jours ouvrés correspondant à la mission des CCI de relais des politiques publiques dans les territoires. Cette action est rémunérée à hauteur de 250 € par appel. Ce budget est financé par l'enveloppe nationale de 100 M€ de ponction budgétaire annulée pour 2020 et représente environ 58 000 € pour la CCI du Jura.

Suite à cette opération de phoning et en lien avec les services de l'Etat, la CCI est actuellement impliquée à différents degrés dans l'émergence et la concrétisation de 13 dossiers sur l'ensemble des plans de relance de l'Etat qui touchent l'automobile, l'aéronautique, les filières stratégiques et accélération des investissements industriels dans les territoires, 30 dossiers « investissements innovation » et 12 dossiers en cours dans le cadre de l'opération régionale Industrie du Futur dans le cadre du plan national 10 000 PME vers l'Industrie du Futur.

Concernant spécifiquement le programme d'accélération des investissements industriels dans les territoires, 30 lauréats ont été retenus sur la Région Bourgogne Franche-Comté pour un total d'investissements industriels prévisionnels de 115 M€ soit 20 M€ d'aides de l'Etat.

Pour le Jura, les lauréats sont les entreprises MAHYTEC (Dole), MAROTTE (Passenans), ERASTEEL (Champagnole), JB TECHNICS (Molinges), DALLOZ FRERES (Septmoncel) et SMOBY TOYS (Lavans les Saint-Claude). A noter que la CCI a été particulièrement impliquée dans le montage du dossier de la Société MAROTTE.

Concernant le volet commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont été identifiées pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique (dispositif SOS numérique) et écologique.

Il s'agissait de sensibiliser les chefs d'entreprises aux enjeux de la transition écologique et numérique et de les inciter à intégrer la démarche par des opérations de phonings, réunions d'information, témoignages, webinaires...

Pour la transition numérique, l'objectif était de sensibiliser 15 000 entreprises et de réaliser 1 500 diagnostics avec la remise d'un plan d'actions, soit pour le Jura une centaine d'entreprises sensibilisées et la réalisation d'une dizaine de diagnostics approfondis, ce qui représente un supplément de TFC 2020 d'environ 25 000 €.

Pour la transition écologique, en lien avec l'ADEME, l'objectif était de sensibiliser 10 000 entreprises et de réaliser 1 000 diagnostics, soit pour le Jura environ 40 sensibilisations et 4 diagnostics approfondis pour un montant initialement prévu d'environ 10 000 €, cette action ayant été reportée à 2021.

Les CCI seront indemnisées pour cette action supplémentaire à hauteur de 250 € par entreprise sensibilisée et 350 € par entreprise diagnostiquée via l'enveloppe nationale de TFC 2020. De nouvelles actions de sensibilisation des entreprises conditionnant l'accès à une partie de la TFC 2021 sont en cours de finalisation au niveau national.

Compte tenu du contexte sanitaire, le comité de suivi CCI France en lien avec les partenaires a décidé d'adapter les actions afin de permettre aux commerçants d'utiliser immédiatement les outils numériques dans le cadre du confinement pour maintenir leur activité, les aider à mettre en place « un minimum vital numérique » dans leur activité pour éviter un effondrement de leur chiffre d'affaires : Click & Collect, Marketplace, livraison à domicile, paiement en ligne .

Si Monsieur le Préfet du Jura souhaite apporter un complément d'information, je lui donne la parole ».

Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura : « Merci Monsieur le Président. Tout d'abord vous remercier au-delà de l'aspect formel de répondre à une demande de l'État et de s'y investir, nous avons constaté dans le Jura que la motivation était extrême, l'investissement hors normes et que cela a été fait au-delà des limites requises par les rapports de contractualisation. C'est ce qui explique effectivement les bons résultats du Jura et l'investigation est sous l'impulsion de la CCI. Vous avez mentionné des bons résultats sur « Territoires d'Industrie », le Jura était beaucoup plus représenté à travers ses lauréats que son poids économique. Les résultats sont réconfortants et je crois que c'est lié à cet investissement de proximité que vous indiquiez tout à l'heure, à cet état d'esprit d'engagement total des équipes, des hommes et femmes qui connaissent leur tissu industriel et qui s'y sentent engagés. Je pense que cette organisation territoriale a aussi contribué à ces bons résultats, dans le montage des dossiers, dans la mobilisation. Cela illustre bien l'état d'esprit partenarial que l'on souhaite développer au niveau

local. Vous êtes à nos côtés depuis toujours mais depuis plus d'un an en tout état de cause d'abord sur des aspects extrêmement défensifs bien entendus, puis offensifs par le plan de relance. D'autres portes vont s'ouvrir et si l'on s'en tient à deux ou trois éléments, je dirais que « Territoires d'Industrie » va rouvrir ; dans la première vague, il y avait 400 millions d'euros d'allocations au niveau national et dans la deuxième il y aura 300 millions d'euros sur la douzaine de régions, dont la Bourgogne Franche-Comté, qui se sont engagées dans cette démarche avec le Conseil Régional. Nous n'avons pas encore le top départ et avons néanmoins une date butoir qui est le 1^{er} juin 2021. On aura tout de même un enjeu d'aller chercher de nouvelles entreprises, de nouveaux comptes ce qui est extrêmement important dans un département aussi industriel que celui du Jura, pour bénéficier des aides et donc des investissements utiles qui confortent la compétitivité de nos entreprises. Nous ne sommes pas dans l'effet d'aubaine mais dans l'effet déclencheur avec la modernisation de l'outil de production pour maintenir une distance technologique sur le moyen terme, pour déclencher des projets, parfois aussi pour se projeter.

Le deuxième point, même si pour l'instant il n'est pas tout à fait dégrossi, est celui de la transition écologique avec le nouveau dispositif de l'ADEME qui doit s'appeler « Tremplin pour la transition écologique » à destination des petites entreprises notamment. Nous avons été servis dans le Jura pour un montant considérable sur le fonds décarbonation. Même si l'entreprise INOVYN en est la seule bénéficiaire, cela irrigue le tissu de nos PME. Ce que je trouve intéressant dans ce dispositif, c'est l'aide forfaitaire. Je ne sais pas si la CCI aura la possibilité de s'y investir mais cela me paraît intéressant pour appuyer cette transition écologique et aller chercher les petites entreprises.

Et ce sera le troisième point que je souhaite aborder, notre enjeu est en effet de travailler sur les PME, y compris les entreprises de petite taille qui n'ont pas un chiffre d'affaires important mais qui font la richesse du territoire. Dans les mois et semaines à venir, notre capacité à aller chercher des entreprises peut-être moins emblématiques est aussi un enjeu fort des travaux à venir pour les temps qui viennent.

Je reste à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions de vos membres dès à présent ».

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE COMMERCE

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Michel DRONIER, Président de la Fédération Jura Commerces et Daniel LEPRE, Directeur du Développement des Entreprises, qui présentent les résultats de l'enquête « Commerce » dont les éléments sont annexés au présent compte-rendu.

Miche DRONIER, Président de la Fédération Jura Commerces : « Dans l'ensemble, le bilan est moins grave que ce que l'on pensait car il y a environ 50 % des entreprises qui ont travaillé et ont maintenu leur chiffre d'affaires et très peu de commerces qui sont en réelle difficulté. Je regrette pour ma part que les commerçants qui ont été fermés plus d'un mois n'aient pas joué le jeu en décembre de l'ouverture sept jours sur sept, le dimanche matin et le lundi au moins. Certains aujourd'hui constatent qu'ils ont trop de stocks pour les soldes et se trouvent en difficulté pour le renouvellement de leur collection de printemps ou d'été.

Je regrette également il n'y ait pas eu plus d'actions groupées (Click & Collect, service à domicile) de la part des collectivités et des unions commerciales qui permettent aux magasins

de proximité de pouvoir assurer un nouveau service. Certains l'ont fait et cela été très bénéfique pour eux. Je pense que l'avenir du commerce de proximité réside dans le fait d'assurer ce type de service complémentaire. Dans les mois à venir, il faudra inciter les unions commerciales ainsi que les commerçants à se diriger vers ces nouveaux modes de distribution sachant qu'aujourd'hui, 60 % des commerçants n'ont pas de visibilité numérique ce qui est un handicap. Pour conclure, même si l'année 2020 a été très compliquée, le commerce s'en est pas mal sorti. Maintenant, il faudra surveiller l'avenir et pour l'après confinement, les professions de proximité devront s'organiser différemment ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Cette crise a toutefois été l'opportunité pour certains commerçants de prendre conscience de l'intérêt du numérique afin de contrer les ventes en ligne que tout le monde critique. Aujourd'hui on constate un changement et il y a toujours un côté positif à toute situation, car certains ont réalisé qu'ils pouvaient transformer cette menace de la concurrence du marché en ligne en opportunité en s'intéressant aux nouveaux outils numériques à leur disposition ».

Luc DREVET : « Rappelons également, même si cela n'est pas gigantesque, que nous apportons à la FJC depuis quelques années un soutien matériel en mettant à disposition un bureau, ainsi qu'un soutien humain au travers des actions de Daniel LEPRE et Eliane COLLE et tout récemment une nouvelle assistante Véronique PAILLARD qui vient renforcer le dispositif d'accompagnement au commerce et qui sera bien entendu au service des actions de la FJC ».

Rémy LAURENT : « Nous avons constaté une poussée de l'achat local, de proximité, de circuits courts. À l'initiative de la chambre d'agriculture, il y a un projet de marque régionale du juste prix pour ne pas dire équitable, initiative à laquelle la CMA régionale et la CCI régionale sont associées. Mais bien entendu, ce projet ne peut aboutir qu'avec les distributeurs dont je sais, Monsieur Manzoni, que vous avez fait partie du tour de table. Je n'ai pas pu malheureusement participer à la dernière réunion de présentation du projet et selon moi, sans votre présence ce projet ne peut aboutir. Qu'en est-il de l'état d'avancement et peut-on espérer voir ce projet sortir avant l'été, d'autant plus qu'en matière de certification et de labellisation le problème c'est bien entendu l'entente et toute la difficulté est dans la fixation de ce juste prix ».

Philippe MANZONI : « Je participe personnellement à ce projet régional et nous avons à cœur d'avancer sur le sujet qui s'inscrit dans un projet plus national sur la fixation de la juste rémunération des agriculteurs et nous avons à cœur de participer à ce genre d'avancées. Nous l'avons déjà fait localement et individuellement sur des partenariats directs avec des agriculteurs et des GAEC. Sur la fixation du prix et de la labellisation, mon sentiment est qu'il ne faut pas faire trop compliqué. Certes, plus nous mettrons d'intervenants qualifiés autour de la table plus les délais seront allongés, aussi les initiatives individuelles iront beaucoup plus vite qu'une labellisation qui prendrait beaucoup de temps. Je tiens à ce qu'il y ait le minimum d'interlocuteurs et qu'avec des contacts locaux, avec l'engagement de chacune des enseignes, de chacun des groupements de commerçants, de chacune des fédérations de commerce, on puisse faire aboutir ce projet de la manière la plus fluide possible ».

Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura : « C'est effectivement aujourd'hui un sujet sur lequel tout le monde a envie de pousser, d'aider et de contribuer. L'organisation n'est pas encore pleinement lisible. J'ai appris tout récemment qu'il y avait une initiative de marque régionale.

Dans mon précédent poste, j'avais déjà eu l'occasion de réfléchir avec les agriculteurs à l'élaboration d'une marque territoriale, et j'imaginai d'ailleurs de façon un peu sacrilège, franc-comtoise, car il me semblait faisant fi des frontières administratives que cela pouvait avoir une valeur supérieure tout simplement pour le consommateur et l'on sait qu'au travers de ces marques on cherche à dégager de la valeur immatérielle mais qui doit quand même correspondre aussi à une qualité spécifique. On imagine certains projets et je trouve que c'est très bien si l'on y arrive à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté. Je pense également qu'il faut que nous y soyons associés et avancer en rangs resserrés, mais c'est quand même fort que nous ne soyons pas au courant. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'en avoir parlé car c'est bien la première fois qu'on m'en parle, que je l'entends, ce dont je vous remercie ».

Monsieur Jean-Charles ARNAUD : « Monsieur le Préfet, je suis ravi de vous entendre et je souhaite réagir aux propos du Président de la CCIR en trois points.

On a la chance d'avoir en France la meilleure organisation qui soit sur l'identification des produits, de l'origine et de la qualité. Nos appellations d'origine ont en effet un poids extrêmement important sur le territoire national, se vendent dans le monde entier et sont des références. On a les labels rouges et la bio qui sont parfaitement codifiés, qui sont effectivement des signes de qualité vérifiés par l'État avec un contrôle sérieux et qui garantissent à un grand nombre de producteurs des revenus élevés. Utilisons déjà ces signes officiels de l'origine et de la qualité avant de penser à des marques régionales qui ont fleuri régulièrement un peu partout et qui sont surtout très souvent vides de sens et de contenu, contrairement à un produit « SIQO » Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine qui est consigné dans une loi, qui impose un double contrôle, à la fois de l'État par la répression des fraudes mais aussi des contrôles internes et des différents organismes de contrôle. Je voudrais dire au Président de notre belle région, je voudrais te dire mon ami qu'il ne faut pas confondre origine et provenance. L'origine est parfaitement définie maintenant au plan national et au plan communautaire. Elle induit, et je vais prendre le cas du vin évidemment, des règles extrêmement précises avec un lien très fort aux territoires pour faire l'objet de démonstration, et la provenance n'a rien à voir avec l'origine. Ne rentrons donc pas effectivement dans cette confusion. Faisons attention et je pourrais aller un peu plus loin sur le local ou plus globalement sur l'agriculture ou l'on vivait il y a deux ou trois ans encore sur un agri-bashing systématique, on découvre le local qui a l'air d'être effectivement la solution à tout pour autant que ce local ne soit pas notre voisin. Si c'est un local pas trop loin de chez moi et qui est dans le secteur, il doit être très bien, mais si ce local est mon voisin et qu'il sulfate sa vigne, c'est quand même un sale pollueur. Cela veut dire quand même que les dispositifs qui sont vides de sens, je leur prête un avenir effectivement réduit. Et encore une fois, ce pays depuis 1935 a élaboré et développé des concepts, copiés par les Japonais et tant mieux d'ailleurs par bien d'autres pays, sur l'origine et la qualité. Alors appuyons-nous sur des valeurs sérieuses et crédibles sur lesquelles le consommateur, le distributeur peuvent eux aussi s'appuyer en toute confiance plutôt que de partir sur des marques régionales, très sympathiques qui font parfois plaisir à nos politiques, mais qui sont souvent vides de sens et qui au final, ne vont pas servir les producteurs ».

Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura : « Je vous rejoins et il faut que nous fassions attention car le local c'est très bien dans la mesure où il y a quelque chose derrière, sinon on va tuer la poule aux œufs d'or. En termes de concept, déjà c'est très étendu donc plus vraiment local et si en plus le cahier des charges est inexistant, il faut faire très attention. L'idée en soi n'est pas mauvaise, mais il faut se demander ce qu'il y a vraiment derrière tout cela en termes de qualité. C'est pour cela qu'il faut je pense associer des territoires assez proches car c'est possible d'y arriver et nous avons de la qualité dans notre région. Je pense que la filière est la seule chance d'y parvenir ».

Monsieur Jean-Charles ARNAUD : « Si je peux me permettre, le dispositif français à cet immense mérite d'offrir une palette assez complète au niveau de l'exigence. Si l'on reste dans le domaine de la viande, on a la chance d'avoir effectivement le bœuf de Charolles, appellation d'origine, qui est une petite merveille au même titre que notre poulet de Bresse par exemple, mais on peut avoir le charolais, indication géographique de provenance protégée aussi mais avec un niveau d'exigence effectivement plus faible, et l'on peut avoir le label rouge qui fait, sur un point, la démonstration d'une qualité supérieure. Donc le dispositif français est suffisamment intelligent pour couvrir des situations avec des densités de contenu qui ne sont pas les mêmes et qui permettent d'être transparent vis-à-vis du consommateur et d'apporter une légitime valorisation dans le temps aux producteurs. Globalement d'ailleurs, je voulais dire que la grande distribution joue largement le rôle de cette qualité tout comme les commerçants traditionnels mais à partir du moment où il y a vraiment un signe sur lequel on est sûr qu'il y a des pratiques, des méthodes, des techniques, un lien effectif au territoire et au terroir réel et sûr.

Je vais vous donner un exemple : ma chemise peut-être « origine France » sans 1 mm² effectivement produit en France, sans un bouton produit en France, simplement parce que le marketing aura été effectivement réalisé en France, même pas forcément l'assemblage. Alors attention à ce que l'on fait, parce que tôt ou tard le consommateur et heureusement ses associations s'en rendent compte et là où l'on espère servir les producteurs, on les amène une impasse et nous n'avons pas le droit de faire ça, il faut faire les choses sérieusement. Si le consommateur veut payer plus, légitimement il doit attendre et trouver une véritable différence. Donc, attention entre origine et provenance et attention aux effets d'annonce avec des marques régionales toujours sympathiques, mais toujours hélas vides de sens dont je pourrais vous citer beaucoup d'exemples sur notre beau territoire national ».

Rémy LAURENT : « Je ne pensais pas lancer un tel débat, mais il était quand même un peu dans ma tête car je savais que je m'adressais des spécialistes quand je me tournais vers les distributeurs en m'adressant à Philippe Manzoni, mais j'aurais dû également me tourner vers Jean-Charles Arnaud. Sachez qu'il n'y a pas d'ambiguïté entre origine et provenance en tout cas dans la démarche actuelle et que ceux qui sont autour de table sont les acteurs eux-mêmes. Je vous remercie de m'avoir apporté ces réponses qui m'instruisent davantage ».

Monsieur Jean-Charles ARNAUD : « Faire une appellation d'origine, ce sont 15 ans de travail pour autant que le produit existe vraiment. Si l'on veut proposer aux consommateurs une valorisation sérieuse, ça passe effectivement par un travail en amont, sérieux, clairement identifié et qui apporte une différence palpable. Donc ça ne peut pas se simplifier et se réduire à une opération de communication ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie les intervenants et donne la parole à Pierre Emmanuel BERTHET pour un focus sur la situation des cafés-hôtels-restaurants-discothèques dans le Jura.

Pierre Emmanuel BERTHET : « Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

Les établissements jurassiens de ces professions sont pour la plupart fermés par obligation sur une période de 9 mois, avec une interruption estivale, bénéfique, mais insuffisante pour redonner confiance et pour relancer réellement leurs activités.

Des initiatives volontaristes ont été prises. Pour exemples, certains responsables ont ouvert leurs hôtels d'abord au bénéfice des personnels de santé, puis pour permettre à leur clientèle d'affaires de travailler, avec un service des repas et petits déjeuners en chambres, mais le taux d'occupation ne dépasse pas 25 à 30 %.

De nombreux restaurateurs se sont organisés avec une partie de leurs équipes pour proposer des plats à emporter dont le succès d'estime se confirme sur le principe qui était souhaité de maintenir une activité et le contact avec les clients, également pour garder une présence de personnels en cuisine.

Certains envisageaient des ouvertures ciblées avec les gestes barrière appropriés pour les salariés du BTP en particulier, mais le dossier n'a pas abouti à ce jour.

Pour les autres secteurs de la branche, c'est-à-dire les bars et discothèques, les difficultés sont très importantes.

Globalement, l'UMIH Jura constate une grande lassitude face à la poursuite de la pandémie et aux contraintes inhérentes à la protection de la population mise en place.

Cet état d'esprit fait suite aux longs mois de forte et légitime inquiétude enregistrée dès le printemps 2020.

Force est également de constater la patience des cafetiers-hôteliers et restaurateurs, attitude marquant le fort soutien obtenu de la part de l'Etat, voire des collectivités territoriales, en compensation des fermetures imposées, aides exceptionnelles dont la plupart ont été revalorisées et prorogées.

Mais cette patience est teintée de résignation, de morosité, face aux incertitudes quant à l'évolution de la Covid-19 et du manque cruel de visibilité sur les perspectives de réouverture.

L'UMIH Jura relève que ses adhérents s'inquiètent également de risques pour la reprise :

- d'une part vis-à-vis de leurs salariés qui, bien que mis dans des situations économiques difficiles, ont « goûté » à d'autres conditions de vie (les horaires, le rythme...) ;
- d'autre part, les apprentis vivent d'un point de vue pédagogique et professionnel deux années ne leur apportant pas la pratique attendue pour leur futur poste, ni la valorisation de leur cursus et diplômes.

Les professionnels s'interrogent également sur les risques de cessions forcées d'établissements fragilisés et qui auront incontestablement perdu de leur valeur.

Une vaste étude sur la transmission-reprise va d'ailleurs être prochainement conduite en Bourgogne Franche-Comté.

Et enfin l'inquiétude porte sur les réflexions à engager pour savoir comment regagner la confiance de partenaires, tels que les organismes bancaires et financiers pour soutenir leur relance lors de la réouverture ».

Philippe ROUGET : « Je souhaite souligner également le savoir-faire des apprentis qui a été perdu pendant cette période ».

Pierre Emmanuel BERTHET : « En effet, j'ai omis d'évoquer ce point important. L'apprentissage fait partie intégrante de l'emploi aujourd'hui et tout le monde sait que les jeunes sont la richesse d'un pays. Depuis un an, ces jeunes se retrouvent en difficulté par rapport à leur professionnalisation, à leur apprentissage. Quel niveau vont-ils avoir sachant qu'ils auront pratiqué très peu en entreprise ? La question qui se pose également est celle de leur avenir professionnel dont nous sommes très inquiets ».

Pierre WORMS : « Juste un mot pour évoquer ce qu'a dit Pierre Emmanuel Berthet sur la problématique du BTP et regretter que l'on n'ait pas trouvé de solution pour permettre aux restaurateurs qui le souhaitent de signer des conventions avec des entreprises pour permettre aux compagnons de déjeuner dans des conditions sanitaires convenables, car on sait qu'en réalité les déjeuners ont été pris dans les camions. Au-delà de cette problématique sanitaire, cela pose le problème de la reprise quand elle va arriver du fait que beaucoup de compagnons auront perdu l'habitude de déjeuner dans les restaurants. Je regrette que cette solution n'ait pas été trouvée dans le Jura alors que d'autres départements l'ont fait. Nous avons déjà, Monsieur le Préfet, échangé sur ce sujet ».

Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura : « Dans notre département de façon très précoce nous avons mis à disposition des salles communales. C'est vrai que nous avons peut-être manqué un peu de temps pour mettre en place ces conventions. La liste de restaurateurs que j'avais reçue pour les équipes concernées était loin d'être tous des restaurateurs dont on pouvait penser qu'ils allaient exercer le métier de la restauration. Je tiens à préciser qu'une solution a été rapidement mise en place avec les collectivités locales ».

Rémy LAURENT : « En janvier, ce sujet a été abordé à chaque comité de suivi et on m'a très rapidement répondu que c'était fait pour les transporteurs et que le secteur du BTP avait également signé une convention ».

Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura : « Quand il y a eu discussion avec la Fédération Française du Bâtiment, j'ai entendu parler de deux départements à savoir la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. Quand mes équipes se sont rapprochées de la Côte-d'Or de façon effective pour savoir si le dispositif était en place, je peux vous assurer que ça ne l'était pas. Peut-être qu'il a été mis en place depuis ».

Pierre WORMS : « Je pense qu'il n'est pas trop tard, même si cela ne concerne que quelques restaurateurs. On en reparle quand vous le voulez, Monsieur le Préfet ».

POINT SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Danilo MILESI, Administrateur des Finances Publiques adjoint, et **Guy MARTIN**, Directeur adjoint de la Banque de France, font un point sur la conjoncture économique régionale et présentent les principales tendances de l'année 2020 ainsi que les projections macroéconomiques 2021.

**LISTE DES MARCHES SIGNES PAR LA CCI DU JURA
DU 01/11/2019 AU 01/03/2021**

Le Président Jean-Pierre PARIZON invite les Membres de l'Assemblée à prendre connaissance de la liste des marchés signés par la CCI du Jura entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} mars 2021 qui figure dans les dossiers de séance (document en annexe).

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie tous les intervenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Les Secrétaires

Jean-Pierre PARIZON

Patrick JANAND / Philippe MANZONI / Florence PUIG

ANNEXES



ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 29 MARS 2021

ELECTIONS CONSULAIRES 2021

Le décret n°2021-144 relatif aux élections des Membres des Chambres de Commerce et d'Industrie est paru le 11 février 2021. L'arrêté du 18 mars 2021 paru au Journal Officiel du 24 mars 2021 a fixé la date de dernier jour de scrutin au 9 novembre 2021 à minuit.

Pour rappel, le processus électoral se décompose de la manière suivante :

- L'étude économique de pondération dite « pesée économique »
- Commission d'Etablissement des Listes Electorales et actualisation des listes électorales
- L'organisation des élections

L'étude économique de pondération dite « pesée économique »

Le rapport économique sur la composition de la CCI du Jura (en annexe) est soumis à l'approbation des Membres de l'Assemblée Générale réunie ce jour et sera ensuite transmis à Monsieur le Préfet du Jura le 31 mars 2021 au plus tard afin qu'il prenne ses arrêtés de composition et de répartition des sièges avant le 20 avril 2021.

Après avoir considéré la possibilité de reconduire une Assemblée Générale à 27 Membres Titulaires et compte tenu des marques d'intérêts d'ores et déjà recueillies de la part de certains dirigeants d'entreprises stratégiques de notre territoire pour figurer sur la liste interprofessionnelle qui sera présentée aux prochaines élections, il est proposé, à l'issue d'une nouvelle consultation électronique des Membres du Bureau tenue du 24 mars 2021 à 17h00 au 26 mars 2021 à 14h00, de retenir une nouvelle composition de notre Assemblée Générale à 32 Membres Titulaires, selon la répartition suivante entre les catégories :

- Catégorie Industrie : 14 sièges
- Catégorie Commerce : 8 sièges
- Catégorie Services : 10 sièges

Commission d'Etablissement des Listes Electorales et actualisation des listes électorales

La Commission d'Elaboration des Listes Electorales (CELE) a été installée le 22 février 2021 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du même jour. Cette commission a rappelé les grands principes régissant l'élection des Membres de CCIT et a fait le point sur les dates du processus électoral et sur les modalités pratiques du futur vote.

Après validation par la CELE, les questionnaires d'actualisation des listes électorales ont été envoyés le 1^{er} mars 2021 à l'ensemble des ressortissants de la CCI du Jura (personnes physiques et morales) immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés et répondant aux conditions légales pour être électeurs (art L 713-1 du Code de Commerce). Ils devront être retournés par les entreprises le 30 avril 2021 au plus tard et feront l'objet d'un traitement d'actualisation en interne.

.../...

Communication

Dans un souci à la fois d'efficacité et de prise en compte de la contrainte budgétaire, le Bureau de la CCI du Jura a validé le principe de privilégier pour l'ensemble du processus électoral des actions de communication électronique (site internet, e-mailing ...) afin de cibler spécifiquement les électeurs concernés par ce scrutin.

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

Vu :

- le rapport économique exposé à l'Assemblée Générale proposant de fixer la composition de la CCIT du Jura à 32 sièges
- le Code de Commerce, et notamment les articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47, R.713-66 et R.713-67, ainsi que des articles A.713-26 à A.713-30
- l'accord du Bureau

Décide :

- **d'approuver le rapport économique présenté,**
- **de la composition d'une assemblée à 32 membres dont 14 en catégorie « Industrie », 8 en catégorie « Commerce » et 10 en catégorie « Services »,**
- **de mandater le Président de la CCIT du Jura pour le transmettre au Préfet, en vue de la fixation par arrêté de la future composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Jura.**



ELECTIONS CONSULAIRES 2021

RAPPORT ECONOMIQUE SUR LA COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU JURA

Le 29 mars 2021

RAPPORT ECONOMIQUE

1) EXPOSE PRELIMINAIRE :

➤ Contexte d'établissement du rapport économique

Le présent rapport économique a été réalisé conformément à l'article R.713-66 du Code du Commerce, relatif aux données nécessaires au calcul de la pesée économique et à ses modalités.

Ce rapport a pour but de permettre à Monsieur le Préfet du Jura de fixer la répartition des sièges des Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie entre les différentes catégories économiques Industrie, Commerce et Services.

Le présent document est établi dans le respect des dispositions des articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47, R.713-66 et R.713-67, ainsi que des articles A.713-26 à A.713-30 du Code de Commerce.

2) DONNEES UTILISEES :

➤ Nature des données utilisées

La définition de l'importance relative des trois catégories Industrie, Commerce et Services a été effectuée en collectant, au plan départemental, les variables suivantes:

- ✓ **Bases d'imposition de la contribution foncière des entreprises (CFE),**
- ✓ **Nombre de ressortissants relevant de la compétence de la CCI du Jura,**
- ✓ **Nombre de salariés employés par les ressortissants de la CCI du Jura.**

Ces informations ont été obtenues sur supports dématérialisés, auprès des Institutions suivantes :

- ✓ La Direction des Services Fiscaux, concernant les bases d'impositions fiscales (la CFE),
- ✓ L'URSSAF, concernant les effectifs salariés,
- ✓ Le Fichier Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, pour ce qui est du nombre de ressortissants par catégorie professionnelle, dans la mesure où il est le reflet exact des informations détenues par le Greffe du Tribunal de Commerce du Jura, concernant les entreprises exerçant une activité commerciale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et relevant de la compétence d'attribution de la CCI du Jura.

C'est avec l'aide de la Société Sigma Informatique, prestataire informatique de la CCI du Jura, que les tris ont été effectués, afin d'obtenir la ventilation des données "URSSAF", "Impôts" et "Fichier consulaire" entre les trois catégories professionnelles.

➤ **Les données**

Il convient de préciser que :

- les bases d'impositions fiscales (CFE) sont arrêtées au 31 décembre 2019,
- la base URSSAF (concernant les effectifs salariés) est arrêtée au 30 juin 2020,
- et que notre fichier consulaire a été arrêté au 11 février 2021.

➤ **Méthodes de calcul permettant l'intégration des différentes données**

L'annexe III de la circulaire ministérielle de 1990 confirmée par celles du 27 janvier 2010 et 22 mars 2016 définit exactement les modalités d'intégration et de pondération des différentes données ou variables. Elle est jointe au présent document.

Conformément à l'article L.713-11, le Bureau de la CCI Bourgogne Franche-Comté lors de sa réunion du 4 mars 2021 a confirmé qu'il n'y aurait pas de sous-catégories.

3) RESULTATS DE L'ETUDE ET APPLICATION PERMETTANT L'ATTRIBUTION DES SIEGES A POURVOIR POUR CHAQUE CATEGORIE DANS LE CADRE D'UN EFFECTIF LIMITE A 32 MEMBRES :

Par arrêté du Préfet du Jura n° 20160418-001 du 18 avril 2016, le nombre de membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura a été fixé à 27.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura souhaite augmenter ce nombre afin de le porter à **32 membres**. Leur répartition entre les différentes catégories économiques serait alors la suivante :

Attribution de 14 sièges à la catégorie : INDUSTRIE

Variables	Catégorie Industrie (x)	Toutes catégories (y)	(x/y) x N (1)
Bases de la CFE	55 264 556	90 984 809	19,44 [a]
Nombre de ressortissants	2 932	12 456	7,53 [b]
Nombre de salariés	23 687	53 152	14,26 [c]
Moyenne arithmétique $\frac{a+b+c}{3} = 13,74$ arrondi à 14 sièges à l'Industrie			

N (1) = nombre total de sièges de la CCIT du Jura, qui est de 32.

Attribution de 8 sièges à la catégorie : COMMERCE

Variables	Catégorie Commerce (x)	Toutes catégories (y)	(x/y) x N (1)
Bases de la CFE	16 757 606	90 984 809	5,89 [a]
Nombre de ressortissants	4 248	12 456	10,91 [b]
Nombre de salariés	13 452	53 152	8,10 [c]
Moyenne arithmétique $\frac{a+b+c}{3} = 8,30$ arrondi à 8 sièges au Commerce			

N (1) = nombre total de sièges de la CCIT du Jura, qui est de 32.

Attribution de 10 sièges à la catégorie : SERVICES

Variables	Catégorie Services (x)	Toutes catégories (y)	(x/y) x N (1)
Bases de la CFE	18 962 647	90 984 809	6,67 [a]
Nombre de ressortissants	5 276	12 456	13,55 [b]
Nombre de salariés	16 013	53 152	9,64 [c]
Moyenne arithmétique $\frac{a+b+c}{3} = 9,95$ arrondi à 10 sièges pour les Services			

N (1) = nombre total de sièges de la CCIT du Jura, qui est de 32.

Au vu des éléments recueillis et analysés ci-dessus, la répartition des sièges des membres de la CCI du Jura entre catégories est donc la suivante :

Catégories professionnelles	TOTAL
Industrie	14 sièges
Commerce	8 sièges
Services	10 sièges
	32 sièges

PONDERATION DES VARIABLES DE REPARTITION DES SIEGES ENTRE CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Tableau 1 – Entre catégories professionnelles

Variables	Catégorie considérée (x)	Toutes catégories (y)	$[(x)/(y)] \times (N)$ (N = nombre total de sièges de la CCI)
Base d'imposition CFE			(a)
Nombre de ressortissants			(b)
Nombre de salariés			(c)
Moyenne arithmétique	$[(a) + (b) + (c)] / 3 = \Sigma$ arrondi à		

Tableau 2 – Entre sous-catégories professionnelles (le cas échéant)

Variables	Sous-Catégorie considérée (x)	Catégorie correspondante (y)	$[(x)/(y)] \times (n)$ (n = nombre total de sièges de la catégorie correspondantes de la CCI)
Base d'imposition CFE			(a)
Nombre de ressortissants			(b)
Nombre de salariés			(c)
Moyenne arithmétique	$[(a) + (b) + (c)] / 3 = \Sigma$ arrondi à		

Commentaires :

Les tableaux sont à établir pour chaque catégorie (tableau 1) et chaque sous-catégorie professionnelle (tableau 2).

Les rapports $[(x)/(y)] \times (N)$ et $[(x)/(y)] \times (n)$ sont à calculer jusqu'à la deuxième décimale, leur moyenne arithmétique étant alors à arrondir au chiffre entier le plus proche.

Si les décimales égalent exactement la moitié d'une unité, le choix est laissé d'arrondir au chiffre entier supérieur ou inférieur.

Si l'addition des arrondis a pour effet de donner un siège par excès ou un siège par défaut, il convient d'arrondir au chiffre entier inférieur celui qui a la plus petit reste ou au chiffre entier supérieur celui qui le plus grand reste, dans la limite du nombre total des sièges de la CCIT ou de la CCIR prédéfini.

En application des dispositions de l'article R.711-47 du code de commerce le préfet peut, pour tenir compte de particularités locales, s'écarter de la répartition de la moyenne des proportions dans la limite du dixième des sièges à pourvoir.



ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 29 MARS 2021

PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI DU JURA

Le Bureau de la CCI du Jura lors de sa réunion du 11 mars 2021 a confirmé son accord pour mettre à l'étude la rénovation de la salle d'Assemblée Générale, le projet étant de faire une salle modulable et connectée avec les outils actuels pour la rendre plus attractive pour nos assemblées, conférences, et la proposer à la location au profit d'autres structures extérieures.

Au vu des caractéristiques de ce projet, on peut estimer l'enveloppe financière à environ 150 000 € qui sera affinée suite aux études que devra fournir le prestataire retenu.

Trois entreprises spécialisées en assistance de maîtrise d'œuvre ont été consultées afin de retenir un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Deux d'entre elles ont donné réponse :

- Groupement ACS 71000 MACON et S2E-IC 25000 BESANCON
- SYMMETRIA 39570 MESSIA SUR SORNE

Au vu des éléments figurant dans les devis proposés, le Bureau de la Chambre a retenu l'offre de SYMMETRIA représenté par Monsieur Frédéric CAUCHIE pour réaliser cette mission.

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

Vu :

- La décision du Bureau du 11 mars 2021

Autorise :

- Le Président de la CCIT du Jura à contracter avec l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage SYMMETRIA pour un montant de 5 400.00 € HT afin de lancer l'opération de rénovation de la salle d'assemblée de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Jura.



ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 29 MARS 2021

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

Conformément aux articles 4.7.1 & 4.7.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, il est proposé de modifier les grilles tarifaires approuvées par l'Assemblée Générale du 28 Novembre 2019, concernant la tarification des prestations Centre de Formalités des Entreprises, Vente de fichiers et Plateforme RH pour le Jura.

Les autres tarifs de la grille restent inchangés.

Cette actualisation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la CCI du Jura après son approbation par l'Assemblée Générale du 29 Mars 2021.

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

- **Approuve la tarification des prestations Centre de Formalités des Entreprises, Vente de fichiers et Plateforme RH qui lui est présentée.**



ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 29 MARS 2021
TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

I - CHANGEMENTS GRILLES TARIFAIRES

VENTE DE FICHIERS

L'offre de prestations de la CCI du Jura en matière de vente de fichiers évolue et il convient de proposer une tarification adaptée et actualisée.

FICHIERS CLES EN MAIN – JURA

	Fichier PDF	Fichier EXCEL
Liste des établissements employant 10 salariés et plus	60,00 €	300,00 €
Liste des établissements employant 20 salariés et plus	40,00 €	135,00 €
Liste des établissements employant 50 salariés et plus	30,00 €	90,00 €
Liste des établissements employant 100 salariés et plus	10,00 €	15,00 €

(Les prix indiqués sont TTC, frais de port inclus)

FICHIERS SUR MESURE – JURA

	1 à 2 000 adresses	2 000 à 5 000 adresses	Plus de 5 000 adresses
Liste papier (ou PDF)	0,19	0,17	0,15
Fichier Excel envoyé par e-mail	0,23	0,21	0,19

(Les prix indiqués sont HT + frais de gestion supplémentaires de 10,00 € HT)

FICHIERS NOUVELLES IMMATRICULATIONS – JURA

	Liste papier ou PDF	Format Excel
Abonnement 6 mois	60,00 €	80,00 €
Abonnement 1 an	99,00 €	140,00 €

(Les prix indiqués sont TTC)

PLATEFORME RH JURA

L'offre de prestations de la CCI du Jura en matière d'accompagnement à la gestion des ressources humaines et l'aide au recrutement des entreprises évolue et il convient de proposer une tarification adaptée, tenant compte également de l'offre de la Plateforme RH Jura dont la CCI est l'une des entités fondatrices et animatrices, avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture via SOELIS.

Dénomination	Tarif de la prestation
Club avec RH d'entreprise	Gratuit
Appui individuel à l'embauche	210 € HT
Atelier RH	Gratuit
Aide au recrutement	Sur mesure
Emploi partagé	Sur mesure
Jura 2 emplois	Gratuit
Conseil en RH	98 € HT/heure
Diagnostic RH	1 470 € HT
Accompagner les changements dans l'entreprise	980 € HT/jour
Coaching individuel	Sur mesure
Coaching d'équipe	Sur mesure
Sortir des conflits	3 prestations : 168 € / 420 € / 168 € HT
Journées spéciales cohésion d'équipes	Sur mesure
Risques professionnels et rédaction DUER	Sur mesure
Développement personnel	Sur mesure

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

1) Tarifs relatifs aux Formalités d'entreprises (tant pour les Entreprises Individuelles que pour les Sociétés) :

	Mandataire	Déclarant direct
Immatriculation	70 € TTC	70 € TTC
Modification	70 € TTC	70 € TTC
Fermeture Ets secondaire	70 € TTC	70 € TTC
Radiation (clôture liquidation société)	0 € TTC	40 € TTC

2) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes des professions immobilières (y compris le récépissé de déclaration préalable d'activité et l'attestation des négociateurs) :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte professionnelle (et renouvellement) (Selon type de formalité)	160 € TTC ou 130 € TTC	160 € TTC ou 130 € TTC
Modification (Selon type de formalité)	160 € TTC ou 68 € TTC	160 € TTC ou 68 € TTC
Délivrance d'un récépissé de déclaration préalable d'activité (Ets Secondaire)	96 € TTC	96 € TTC
Demande initiale d'attestation de collaborateur (et modification)	55 € TTC	55 € TTC

3) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes de commerçants ambulants :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte de Commerçant ambulant (et renouvellement)	30 € TTC	30 € TTC

Important ! : Prestations du CFE non assujetties à la TVA - article 256 B du Code Général des Impôts.

II - GRILLES TARIFAIRES INCHANGEES

CONSEIL INDIVIDUEL EN ENTREPRISE

<u>Dénomination</u>	<u>Tarif de la prestation</u>
Prestations de conseil individuel en entreprise	75 € HT / heure 600 € HT / jour

APPRENTISSAGE

<u>Dénomination</u>	<u>Tarif de la prestation</u>
Convention stage découverte	35 € TTC / convention

POLE FORMALITES INTERNATIONALES

CERTIFICATS D'ORIGINE – VISAS- LEGALISATIONS - ATTESTATIONS D'EXISTENCE ET ATTESTATION CE	PU NET* €	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €
1 - <u>Service en ligne sur GEFI</u> : www.formalites-export.com			
Prise en charge par dossier		9,17	11,00
Visa Webcor du certificat d'origine papier (1 original et 2 copies) ou format dématérialisé (E-CO)	11,00		
Visa Webcor du certificat d'origine exemplaire supplémentaire	11,00		
Feuillets certificat d'origine (1 original et 2 copies)		2,50	3,00
Feuille supplémentaire		0,83	1,00
Visa et légalisation Webcor (facture, liste de colisage, certification matérielle de signature sur document commercial)	11,00		
Impression de l'ATR et/ou EUR1 liée à une demande de CO		2,50	3,00
Impression de l'EUR1 seul (coût de la prise en charge inclus)		11,67	14,00
Frais d'envoi		coût réel	
2 – <u>Service visa au guichet</u> :			
Rédaction et impression du certificat d'origine par vos soins			
Envoi des documents par courrier ou visite à la CCI Jura (Lons-le-Saunier)			
Visa certificat d'origine papier (1 original et 2 copies)	17,00		
Feuillets certificat d'origine (1 original, 3 copies et 1 demande de délivrance)		5,00	6,00
Visa et légalisation (facture, liste de colisage, certification matérielle de signature sur document commercial)	17,00		
Attestation d'existence	138,00		
Attestation communautaire	138,00		
Frais d'envoi		coût réel	

3 – Pack prestation service + :			
Rédaction et visa du certificat d'origine par la CCI avec :			
- vérification de la concordance des informations sur tous les documents			
- vérification d'éventuelles mentions absentes mais néanmoins obligatoires sur la facture commerciale par rapport à la réglementation française et la réglementation du pays étranger			
- vérification de la conformité des documents avec le contenu du crédit documentaire (s'il y en a un)			
Certificat d'origine		30,00	36,00
Certificat d'origine établi suivant crédit documentaire		35,00	42,00
Visa et légalisation (facture, liste de colisage, certification matérielle de signature sur document commercial)	11,00		
Impression de l'ATR et/ou EUR1 liée à une demande de CO		2,50	3,00
Rédaction et impression de l'EUR1 seul		15,00	18,00
Frais d'envoi		coût réel	
Photocopie noir & blanc		0,10	0,12
Photocopie couleur		0,25	0,30
Dépôt de spécimen de signature	GRATUIT		

* nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

CARNETS ATA	PU NET* €	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €
1 - Service en ligne sur GEFI – www.formalites-export.com			
Forfait carnet ATA 1 voyage (prestation CCI + imprimés + prise en charge)		55,00	66,00
Forfait imprimés par voyage supplémentaire		12,50	15,00
Redevance :			
CIG (Chaîne Internationale de Garantie)	26,00		
Prime de cautionnement (variable selon la valeur des marchandises) :			
Jusqu'à 11 000 €	70,00		
de 11 001 à 20 000 €	115,00		
de 20 001 à 30 000 €	155,00		
de 30 001 à 50 000 €	210,00		
de 50 001 à 75 000 €	300,00		
de 75 001 à 100 000 €	400,00		
de 100 001 à 150 000 €	500,00		
de 150 001 à 200 000 €	650,00		
de 200 001 à 300 000 €	850,00		
de 300 001 à 400 000 €	1200,00		
de 400 001 à 500 000 €	1500,00		
au-delà de 500 000 €	Nous consulter		
Visa par voyage	25,00		
Forfait express (sous 24 h)		33,33	40,00
Frais d'envoi		coût réel	
Prestation de rédaction par la CCI sur GEFI – Coût supplémentaire :			
1 - Rédaction 1 à 2 voyages		85,00	102,00
2 - Rédaction 3 à 5 voyages		110,00	132,00
3 - Rédaction 6 à 8 voyages		135,00	162,00

2 – Frais de gestion des litiges			
Frais de procédure simple		130,00	156,00
Frais de procédure intermédiaire		185,00	222,00
Frais de procédure majorés		218,00	261,60
- Droits et taxes dus au pays d'admission temporaire		coût réel	
- Taxes de régularisation		coût réel	

* nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

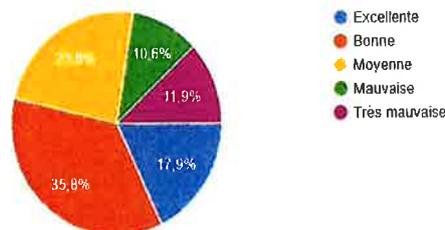
IMPRIMES DOUANIERS	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €
BORDEREAU DE SECOURS PABLO	2,42	2,90
CERTIFICAT EUR. 1	1,00	1,20
CERTIFICAT EUR MED	1,00	1,20
CERTIFICAT A.TR	1,00	1,20
DAU E (1.2.3.) ou (ft 1.2.3.9+1sup)	1,70	2,04
DAU I (6.7.8)	1,50	1,80
AUTRE IMPRIME DOUANIER	Nous consulter	
FRAIS D'ENVOI	coût réel	

Commerçants, comment s'est déroulée votre fin d'année 2020 ?

- ▶ Une enquête de la CCI du Jura en partenariat avec la Fédération Jura commerces.
- ▶ Une enquête auprès de **149 entreprises** : équipement de la personne, culture/loisirs, alimentation, automobile, hygiène/santé, équipement de la maison, café/hôtel/restaurant, multi-activités et autres.
- ▶ Un panel restreint d'entreprises qui n'a pas de valeur purement statistique mais qui est un reflet indicatif de la situation.

➤ L'activité sur le mois de décembre 2020

- Un bon mois de décembre pour un commerce jurassien sur deux et moyen pour un quart. Une fin d'année mauvaise à très mauvaise pour 22 % mais qui concerne principalement les CHR. Les commerces multi-activités (superettes) jugent leur activité plutôt moyenne (pour 60 % des répondants).



➤ Les secteurs qui ont tiré leur épingle du jeu

* L'équipement de la personne : 65 % des commerçants interrogés jugent le mois de décembre bon, voire excellent.

* L'équipement de la maison réalise également une bonne fin d'année.

* L'alimentation réalise plutôt une bonne fin d'année pour 63% des répondants, **même si le manque de touristes s'est fait ressentir sur le chiffre d'affaires du mois pour certains commerces d'alimentation.**

* Le commerce automobile également avec une activité en décembre jugée bonne, voire très bonne, également pour les activités de culture et loisirs (pour 70% des répondants).

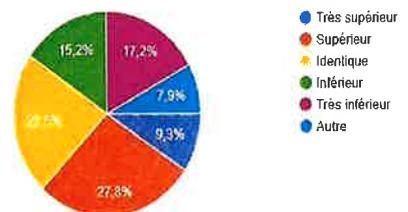
* La situation est très contrastée pour le secteur de l'hygiène beauté. **Les pressings, laveries et salons de beauté ont eu une activité très moyenne voire mauvaise sur le mois de décembre.**

➤ En matière de chiffre d'affaires réalisé : une situation contrastée

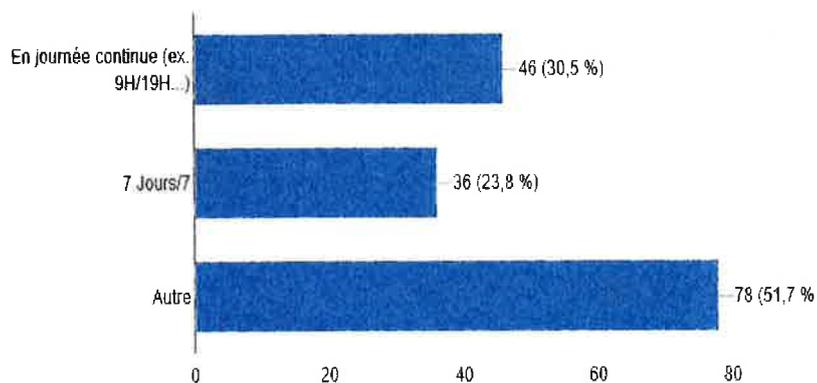
Le mois de décembre est jugé supérieur, voire très supérieur à 2020 par 37 % des répondants (bijoux, vêtements, chaussures mais aussi les salons de coiffure et quelques commerces d'alimentation). Une volonté de soutenir le commerce de proximité est perceptible.

47 commerçants ont réalisé un CA très inférieur, majoritairement les CHR, mais également les activités de loisirs comme les Escape Games, les kartings qui n'ont pas pu ouvrir.

Quelques commerces ont également ressenti un manque à gagner lié au tourisme.

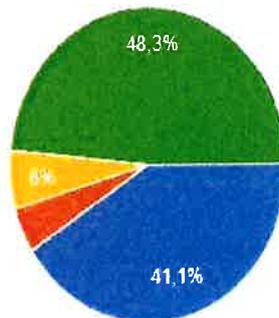


► Comment se sont organisés les commerçants ?



➤ L'ouverture du dimanche en débat

Parmi les motifs de non ouverture :
une charge de travail déjà très importante sur la semaine, peu de demandes et de consommateurs en ville et la préférence pour un report d'ouverture sur le lundi.



- Tous les dimanches
- Les 20 et 27 décembre
- 1 seul dimanche
- Aucun dimanche

► Les projections sur 2021

Malgré la difficulté de se projeter sur 2021, 21% des commerces interrogés nous ont fait part de projets à venir : modernisation du point de vente, réagencement, agrandissement, achat de mobilier, changement d'emplacement... de création ou d'amélioration de leur site internet.

➤ Les attentes des professionnels

- Davantage de **promotions et de communication et d'animations** pour soutenir le commerce local (dans la commune et autour afin de promouvoir l'achat local) y compris via internet.
- Mise en place de **bons d'achats**, embauche d'animateur de centre ville...
- Un soutien pour les **charges et les loyers**, notamment pour les périodes de fermeture.
- La prise en charge des congés payés.
- Le maintien des aides COVID tant que les secteurs sont impactés.
- Adapter la fiscalité en privilégiant ceux qui produisent et vendent localement et en particulier **surtaxer les achats internet**.
- **Faciliter l'accès** aux points de vente (places de parking en plus grands nombres et gratuites près des centres villes).

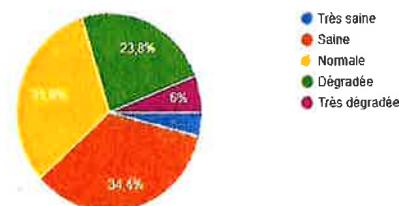
► La situation financière des commerçants

- 24 % considère leur situation financière comme dégradée et 6 % très dégradée

(cela correspond à 1 CHR sur deux. A noter : de nombreux hôtels/restaurants ont moins d'un an d'existence, les dispositifs d'aides ne sont pas forcément adaptés à leur situation).

- A noter également, 35 commerçants souhaitent un rendez vous pour faire un point sur leur situation.

151 réponses



Situation du commerce Jurassien



Merci pour votre attention.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Lundi 29 mars 2021
 LISTE DES MARCHÉS SIGNÉS du 01/11/2019 au 01/03/2021

FOURNITURES				ATTRIBUTAIRE	
MONTANT H.T.	OBJET	DATE	NOM	Code Postal	
de 3 000 € à 24 999 €					
14 040,00 €	Renouvellement voiture de Direction	12/12/2019	DIAC Location	93168	Marché pour 2 ans

SERVICES					
MARCHÉ			ATTRIBUTAIRE		
MONTANT H.T.	OBJET	DATE	NOM	Code Postal	
de 15 000 € à 49 999 €					
34 440,00 €	Mission de commissariat aux comptes	24/06/2020	MAZARS	39000	Marché à bons de commande suivant bordereau des prix unitaires (marché pour 2 ans)
de 50 000 € à 89 999 €					
	Entretien des locaux de la CCI du Jura Lot 2 EMC	19/11/2020	NFP	39000	Marché à bons de commande suivant bordereau des prix unitaires (marché pour 2 ans)
	Entretien des locaux de la CCI du Jura Lot 1 Siège social	19/11/2020	NFP	39000	Marché à bons de commande suivant bordereau des prix unitaires (marché pour 2 ans)

